

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2017

Présents : SIX Ch, SERVOIR J.P., DULAC C., BARBIER V, ALCABEZ J., ROUGÉ F, BOUNICHOU M, PEDOT R, HUOT D, POLLARD K, DELPECH D., PETIT P, TROUVÉ F

Absents excusés : GALLAND S (pouvoir V Barbier), VALETTE S (pouvoir SIX C), BAUMERT P.(pouvoir DULAC C), , LE BOURGOCQ MP(pouvoir M ALCABEZ J), TRIJOLET J.P, (pouvoir SERVOIR JP) VILLEFER F(pouvoir Mme TROUVE),

Secrétaire élue : D HUOT

1/ Adoption du PV des conseils municipaux des 10 et 27 octobre 2017 :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les PV.

2/Changement d'opérateur dans le cadre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité :

Afin d'être en conformité avec les dernières évolutions réglementaires, la société JVS- Mairistem propose l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture par le dispositif iXCHANGE.

Le conseil municipal vote favorablement.

Adopté à l'unanimité

3/Rectification d'une erreur matérielle sur la précédente délibération concernant les admissions en non -valeur :

Une erreur s'est glissée dans la rédaction de la précédente délibération du 10 octobre à propos des admissions en non -valeur : il convient de lire pour M Pauvrhomme une créance de 1288.34€ et pour M Dematons Patrick 261.48€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'erratum présenté.

3/Vote d'un tarif pour la mise à disposition d'une salle de la Maison des Associations :

M le Maire informe l'assemblée que des particuliers ou des associations sollicitent la mise à disposition de salles à la Maison des Associations.

Le conseil municipal :

-décide que les mises à disposition de salles à la Maison des Associations deviennent payantes pour toute structure qui fait appel à un professionnel dûment rémunéré dans le cadre d'activités lucratives

-précise que le tarif sera de **30€ par mois** et par tranche horaire en hiver (soit du 15 octobre au 15 mai) et **20 € par mois** et par tranche horaire en saison estivale

-décide que les mises à disposition ponctuelles seront également payantes soit **30€ par jour**

-décide de mettre en place une caution de **50€** pour chacune des locations indiquées ci-dessus

-autorise M le Maire à signer les conventions de mise à disposition correspondantes.

Abstentions : 3 Mme Trouvé (pouvoir de M Villefer), M Petit

4/Mise en place d'une caution pour les mises à dispositions du petit foyer :

Considérant les difficultés rencontrées pour la gestion de la salle du petit foyer, le conseil municipal :

-décide de mettre en place une caution de 50€ pour tout utilisateur ponctuel du petit foyer (particulier ou association) à titre gratuit et ce en contre partie de la remise de la clé du bâtiment.

-charge M le Maire de mettre en place un contrat de mise à disposition prévoyant une telle disposition

-autorise M le Maire à le signer

Adopté à l'unanimité

5/Proposition de rétrocession d'une concession funéraire :

Le conseil municipal décide reprendre la concession du columbarium de Mme Varlet pour un montant de 200€

Adopté à l'unanimité

6/Admission de nouvelles communes au SMDE :

a/Adhésion au SMDE 24 des communes de Thiviers et La Chapelle Aubareil :

Conformément aux statuts du SMDE24,le conseil municipal doit se prononcer sur l'adhésion de nouvelles communes au SMDE24.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'adhésion des communes de Thiviers et de La Chapelle AUbareil.

b/Transfert des compétences eau pour le compte du SMDE24 des communes ou syndicats ci -après :

-SIAEP du Bois de la Cote

-commune de Le Buisson de Cadouin

-SIAEP du Bassin Ribéracois

-commune de St Chamassy

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le transfert au SMDE24 de la compétence eau pour les communes indiquées ci-dessus.

c/Transfert de la compétence assainissement pour la commune de St Front d'Alemps

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce transfert de compétence pour la commune indiquée ci-dessus.

7/Examen d'une demande de participation au transport scolaire pour une élève scolarisée à Périgueux dans le cadre d'études supérieures :

Le syndicat de transport scolaire de St Avit de Vialard sollicite la commune pour une participation d'un montant de 80€ concernant une élève domiciliée à St- Cyprien et scolarisée pour des études supérieures à Périgueux au Lycée Laure Gatet.

Considérant qu'habituellement les participations au transport ne concernent que des élèves scolarisés en Collège ou en Lycée, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas donner suite à la demande du Syndicat de St Avit de Vialard.

8/convention avec SEM 24 Périgord Energies pour l'étude d'un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque :

Le conseil municipal adopte une convention avec SEM24 Périgord Energies afin de confier à cette dernière une étude concernant la faisabilité de l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur un terrain communal situé Le Récolat.

2 abstentions F Trouvé (pouvoir de M Villefer)

9/Renouvellement du contrat d'entretien des cloches :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler le contrat d'entretien et de vérification des systèmes mécaniques et électriques des cloches de l'église avec la société Cessac.

10/Renouvellement des contrats aidés pour M Nicolas et Mme Deltheil :

Les demandes de dérogation au renouvellement des contrats aidés ayant abouti favorablement, le conseil municipal décide d'adopter les nouveaux contrats de travail concernant Mme Deltheil et M Nicolas et autorise M le Maire à les signer.

Adopté à l'unanimité

11/Adoption du RPQS (rapport public sur le prix et la qualité du service d'eau potable) :

M le maire rappelle que le CGCT impose la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport ainsi présenté.

12/ Adoption du RPQS (rapport public sur le prix et la qualité du service d'assainissement) :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport ainsi présenté.

13/Présentation de la demande de M et Mme Estève pour l'acquisition d'une venelle (partie intégrante du domaine public communal) :

M et Mme Estève demeurant Carreyrou du Sol ont demandé aux termes d'un courrier en date du 9 octobre la rétrocession d'un passage public situé entre les immeubles cadastrés section AB 209 et 210 qui sont la propriété du demandeur.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande et maintient cet espace dans le domaine public.

3 contre Mme Trouvé (pouvoir de M Villefer), M Petit

14/Renouvellement du contrat d'assurance pour le personnel communal avec la CNP :

Il est rappelé que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de renouveler le contrat CNP.

15/Renouvellement de l'adhésion CDAS (Comité Départemental d'actions sociales) :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la collectivité au COMITE DEPARTEMENTAL D' ACTIONS SOCIALES et s'engage à inscrire la dépense au budget.

16/Adoption du nouveau régime indemnitaire pour le personnel communal (RIFSEEP):

Le conseil municipal adopte le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel et ce afin de se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires (décret du 20 mai 2014).

2 abstentions Mme Trouvé (pouvoir de M Villefer)

17/Dossier hangar municipal : adoption du dossier Projet (dossier de consultation des entreprises) et lancement de la procédure de consultation

Dossier reporté

18/ Marché de maîtrise d'œuvre assainissement :

Le conseil municipal confirme la procédure de marché à procédure adaptée avec accord cadre pour la maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'assainissement collectif, autorise M le Maire à retenir 5 candidatures afin d'engager la phase offre.

Adopté à l'unanimité

19/Décision Modificative budgétaire :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les projets de décisions modificatives budgétaires présentés :

Budget Général :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	ARTICLE	BAISSE DES CREDITS	HAUSSE DES CREDITS	BAISSE DES CREDITS	HAUSSE DES CREDITS	
Charges à caractère général	électricité	60612		1 700,00		
	combustibles	60621		2 010,00		
	carburants	60622		250,00		
	autres matières et fourniture	6068		1 720,00		
	maintenance	6156		2 400,00		
	entretien bâtiments publics	615221		1 596,00		
	honoraires géomètre	6226		1 164,00		
	taxes foncières	63512		4 720,00		
	subvention exceptionnelle	67441	18703			
	TOTAL			15 560,00		
	eau et assainissement	60611	3500			
	frais d'acte et contentieux	6227	5000			
dépenses imprévues	22	7060	18703			
TOTAL		34263	34 263,00		0	
SECTION D INVESTISSEMENT			DEPENSES		RECETTES	
OPERATION	ARTICLE	BAISSE DES CREDITS	HAUSSE DES CREDITS	BAISSE DES CREDITS	HAUSSE DES CREDITS	
Opération Non Affectée	porte maison producteurs	2138		3433		
		21318			3433	
	hotel de ville	21311		1690		
		2188			1690	

Budget RPA :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	ARTICLE	BAISSE DES CREDITS	HAUSSE DES CREDITS	BAISSE DES CREDITS	HAUSSE DES CREDITS
	Taxes foncières	63512	1017		
	Dépenses imprévues	022	1017		

Budget Assainissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES		RECETTES	
	ARTICLE	BAISSE DES CREDITS	HAUSSE DES CREDITS	BAISSE DES CREDITS	HAUSSE DES CREDITS
frais de déshydratation	61523	18703	0		
subvention exceptionnelle	774				18703
TOTAL		18703	0		18703

20/Dossier crématorium : recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage :

Le conseil municipal décide de donner mission à un assistant à maîtrise d'ouvrage afin d'apporter toute l'expertise nécessaire au montage du dossier crématorium.

2 abstentions Mme Trouvé (pouvoir de M Villefer)

21/Convention précaire de mise à disposition d'une petite portion de l'immeuble Teton à M De JESUS Serge pour une durée limitée (8 mois environ) :

Le conseil municipal accepte de mettre à disposition de M Serge de JESUS un box d'une superficie de 100m2 situé au niveau de l'immeuble Teton.

Une convention précaire de mise à disposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

22/Demande d'ester en justice concernant un recours déposé devant la Cour Administrative d'Appel suite à un jugement du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 28 février 2017 pour une autorisation d'urbanisme délivrée à M Saccomani :

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M le Maire à ester en justice suite au recours devant la CAA déposé contre un jugement du Tribunal Administratif (voir ci-dessus).

23/Avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Carreyrou du Sol et rue de la Feineire aux fins de changement de dénomination :

Le titulaire du marché, la société Infra Concept devient la SARL TSA 24 et ce à compter du 5 octobre dernier.

Un avenant entérinant ce changement a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

24/Désignation d'un expert pour diagnostiquer un mur situé Carreyrou du Sol :

Le mur situé en limite Nord Est du Carreyrou du Sol présente d'importantes fissurations.

En raison de l'incertitude qui pèse sur la solidité de cet ouvrage, le conseil municipal à l'unanimité autorise M le Maire à donner mission à un expert afin de réaliser un diagnostic.

25/Remplacement des photocopieurs :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de Sharp pour le remplacement des photocopieurs et autorise M le Maire à signer les contrats correspondants.

26/Transfert de la zone d'activités du Récolat à la CCVDFB :

Le conseil municipal à l'unanimité délibère à nouveau favorablement pour le transfert de la zone d'activités Le Récolat à la CCVDFB conformément à l'article L5211-5 III 2 ème alinéa du CGCT.

27/Compte rendu de décision prise dans le cadre des pouvoirs délégués :

M le Maire rend compte de l'adoption d'un nouveau devis pour M Kuntz de la société KAPAC chargé du dossier projet de santé.

28/ Recours gracieux contre l'arrêté ministériel du 27 septembre 2017 (sécheresse) :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de déposer un recours gracieux contre l'arrêté ministériel du 27 septembre 2017 qui n'a pas reconnu certaines communes dont St Cyprien en état de catastrophe naturelle pour la sécheresse.

Le Maire, Christian SIX

